

Le 09 novembre 2008

Le Comité d'orientation pour l'emploi (COE), dans le cadre du lancement de la réforme de la formation professionnelle, engage une consultation nationale Internet sur l'orientation scolaire et professionnelle.

En juillet 2008, les ministres en charge de l'emploi ont précisé les objectifs et les priorités de la réforme à conduire :

- ▶ mieux articuler formation et emploi pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et des secteurs d'activité avec le développement de l'alternance et **le renforcement de l'orientation tout au long de la vie** ;
- ▶ rééquilibrer l'effort de formation vers les personnes en plus grande fragilité professionnelle : il est ainsi demandé aux partenaires sociaux de mettre en place un mécanisme de sécurisation des parcours et des transitions professionnelles ;
- ▶ rendre le système de formation professionnelle plus transparent et plus performant ;
- ▶ améliorer la qualité des formations ;
- ▶ clarifier les compétences et rendre plus efficaces les modes de coopération entre les acteurs à l'échelon régional.

Dans leur document d'orientation adressé aux partenaires sociaux le 25 juillet, les ministres ont prévu notamment la mise en place d'un groupe de travail sur l'orientation tout au long de la vie, que le COE a proposé d'héberger.

Le COE qui préconise un « droit différé à la formation » considère que ceci oblige à une réflexion sur un service de l'orientation et de l'accompagnement des individus dans leur parcours professionnel qui implique des modes de coordination et des outils renouvelés entre les différents acteurs (Education nationale, régions, service public de l'emploi, missions locales, Opca, Fongecifs, maisons de l'emploi, cités des métiers, opérateurs privés...) »

Ces approches ont traversé les échanges européens lors de la conférence des 17 et 18 septembre à Lyon (voir compte rendu sur le site) et nourrissent le point de vue développé par le DIO (voir compte rendu de l'audience du 24 octobre 2008 avec le SI-EN) .

Les questions posées par la consultation du COE aux usagers :

« Bénéficient-ils de conseils pertinents ? Sont-ils aidés à bien identifier leurs désirs, leurs talents, leurs compétences ? Disposent-ils des **bonnes informations sur les débouchés professionnels des filières** et diplômes ? Peuvent-ils en connaissance de cause choisir une orientation pour trouver **un emploi durable** correspondant à leurs aspirations et à leurs capacités ? »

Certaines questions posées **induisent les réponses attendues** et laissent à penser qu'encore une fois les vieux poncifs vont ressortir de cette consultation populaire, voire « populiste », qui **mettront en cause de nouveau les services d'orientation de l'Education Nationale**, accusés de ne pas suffisamment maîtriser la connaissance des métiers, **leurs inspecteurs** de ne pas suffisamment les piloter ; et cela alors même que les prospectivistes élaborent des scénarios d'emploi affectés de coefficients variables de fiabilité (voir les enquêtes du CEREQ) et que **les récents événements économiques devraient conduire les décideurs à plus de réserve dans leurs allégations concernant la recherche de l'adéquation formation/emploi.**

Une enquête de plus pour justifier la réforme en cours du service public de l'orientation et la disparition du service d'orientation de l'éducation nationale, dont la conception qualifiée de trop psychologisante, vise à mettre la personne au centre de la démarche, afin qu'elle adhère à une responsabilisation individuelle de ses problèmes d'emploi, de reconversion, de mobilité ou de compétitivité, conception qui réfute une vision de l'orientation scolaire pensée comme la première étape d'un parcours d'adaptation- résignation aux conditions de l'emploi ?

Yvette Destot SGA SI-EN UNSA éducation